

Rapport 2023 d'exercice des droits de vote

La présent rapport présente l'exercice des droits de vote de TechLife Capital pour l'année 2023. Le périmètre a porté sur les 7 participations, détenues dans le portefeuille par TechLife Capital, au moment de leurs Assemblées Générales. 100% des droits de vote des participations ont été exercés.

Périmètre de vote effectif aux Assemblées Générales

Votes / Zone Géographique

Zone géographique	Nombre de participations	Nombre d'Assemblées Générales votées
France	6	8
Zone Euro hors France*	1	1

*Belgique

Votes / Participations

Au cours de l'exercice 2023, les gérants ont participé à 10 Assemblées Générales et ont voté 57 résolutions.

Nom	Date MM/YYYY	Nombre de résolution	Vote « Pour »	Vote « Contre »	Vote « Abstention »
XPath	07/2023	5	5	-	-
Maxxing	06/2023	6	6	-	-
Flash	06/2023	14	14	-	-
Therapeutics	10/2023	5	5	-	-
MyData-TRUST	09/2023	4	4	-	-
MITEM Pharma	06/2023	7	7	-	-
Quinten	06/2023	9	9	-	-
	11/2023	5	5	-	-
Evolutis	12/2023	2	2	-	-

Un vote « pour » est un vote aligné avec la recommandation du management

Modalité de l'exercice des droits de vote

En 2023, les principales décisions d'assemblée générale extraordinaire sur lesquelles la société de gestion a eu à se prononcer portaient sur des opérations en capital, en particulier à destination du management.

Les gérants apprécient les résolutions dans le cadre de la politique de vote, mais aussi au regard des spécificités des participations (tailles et secteurs d'activité).

L'exercice des droits de vote pour une valorisation durable et de long terme

TechLife Capital se réserve le droit de demander un complément d'analyse auprès de ses conseils habituels dans le cas de résolutions complexes. Durant l'exercice 2023, la société de gestion a plusieurs fois mandaté des conseils sur des sujets spécifiques. Dans l'accompagnement de sa stratégie durable de ses participations, TechLife Capital s'est aussi prononcé sur quelques résolutions ESG.

Prévention des conflits d'intérêts et communication

Au cours de l'exercice 2023, les gérants n'ont pas indiqué avoir rencontré de cas dans lesquels ils ont estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans la politique d'engagement actionnarial et de vote. TechLife Capital n'a pas rencontré de contrainte technique empêchant le bon acheminement des votes.

TechLife Capital a établi et maintient opérationnelle une politique de gestion des conflits d'intérêts. Cette politique a pour objectif d'identifier les situations qui donnent ou sont susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts comportant un risque sensible d'atteinte aux intérêts d'un ou de plusieurs clients, et de définir les procédures à suivre et les mesures à prendre en vue de gérer ces conflits.

Pour plus d'information relative à l'engagement actionnarial et au vote, il convient de consulter la rubrique « Sustainability » : <https://www.techlifecapital.com/impact>